

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DU 13/03/2019
--

PRESENTS : MARTIN – GRELLETY – HAREL - PORTELLO - DELBOS – FEUILLE - FOURAN - DOAT – SOULAGE - PERROT

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/03/2019

SECRETARE : Céline DELBOS

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 23/01/2019.
Il est adopté à l'unanimité.

2019-03/05

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2018 établi par Monsieur le Receveur Municipal de la commune de Varennes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2018 et autorise Monsieur le Maire à le signer.

2019-03/06

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal 2018 conforme au compte de gestion, qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 217 011.22 €

Recettes : 230 989.17 €

Résultat de l'exercice : 13 977.95 €

Excédent reporté : 8 142.49 €

Excédent de clôture : 22 120.44 €

INVESTISSEMENT

Dépenses : 2 625.18 €

Recettes : 77 305.82 €

Résultat de l'exercice : 74 680.64 €

Excédent reporté : 3 964.36 €

Restes à réaliser : 7 283.00 €

Excédent de clôture : 85 928.00 €

Où cet exposé et hors de la présence de Monsieur le Maire, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte administratif du budget communal 2018.

2019-03/07

AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice et considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	22 120.44
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (230 989.17 – 217 011.22)	13 977.95
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	8 142.49
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	78 645.00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (77 305.82 – 2 625.18)	74 680.64
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	3 964.36
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (87 495.00 – 80 212.00)	7 283.00
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	85 928.00

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit : report excédentaire en fonctionnement (FR 002) **22 120.44 €**.

2019-03/08

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION: AUTORISATION D'EMPRUNT

Monsieur le Maire expose qu'il va être nécessaire de réaliser un Contrat de Prêt Secteur Public Local d'un montant total de 72 912 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'opération de travaux d'enfouissement des réseaux sur la commune de Varennes.

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 72 912 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt : PSPL

Montant : 72 912 euros

Durée d'amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,06 %

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

A cet effet, après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, déléguataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la demande de réalisation de fonds.

POINT FINANCEMENT CLASSE VERTE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le coût estimé de ce voyage est de l'ordre de 7 000 € (2 000 € de voyage et 5 000 € d'hébergement). Il indique également qu'il a sollicité EDF Tuilières et Le Lions Club des Bastides pour participer à ce voyage ainsi que les associations de Lanquais et Varennes lors de la réunion annuelle des associations.

POINT COMMISSION DE SECURITE DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a eu la visite de sécurité de la salle des fêtes et de la mairie le 18/02/19. Monsieur le Maire ajoute qu'il y a eu 11 observations mentionnées. La plus délicate à traiter sera celle qui concerne le local technique où sont stockés les bancs et tables en bois.

POINT RGPD

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que ce dossier sera conjointement travaillé avec l'appui d'un conseiller municipal.

POINT GESTION DES SANGLIERS (HYBRIDES ET NUISIBLES)

Monsieur le Maire indique qu'il se peut que nous soyons en présence de sangliers (hybrides et nuisibles) sur notre secteur.

Après avoir abordé ce dossier avec la société de chasse locale et que potentiellement cette hypothèse est faible, il n'est pas nécessaire de saisir le Lieutenant de Louveterie et de prendre un arrêté municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier d'irrigation (ASAI de St Agne) qui pourrait assurer un réseau de protection incendie complémentaire sur les communes de St Agne, Lanquais, Verdon et Varennes.

Monsieur le Maire indique que pour la pérennité annuelle de ce réseau d'irrigation, il est nécessaire d'engager des travaux d'isolement contre le froid de la station de pompage. Il ajoute que le coût de ces travaux pourrait s'élever à environ 43 000 € HT. Nous serions concernés sur la commune par 6 bouches sur 44. Monsieur le Maire indique également qu'une subvention sera sollicitée auprès du Département dans le cadre des projets communaux du canton de Lalinde.

Il conclut en précisant que notre participation pourrait s'élever de 5 000 à 6 000 € HT.

A l'issue de cette présentation un accord de principe est demandé au conseil municipal : 9 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un cross des écoles sera organisé à Lanquais le vendredi 10 mai 2019 et qu'il serait nécessaire qu'une quinzaine de bénévoles soient présents.

Fin de la réunion à 23 h 50.